

Envoyé en préfecture le 10/02/2022

Reçu en préfecture le 10/02/2022

Affiché le



ID : 011-200035855-20220209-2022_005-DE

2022-005

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :

**AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES**

Séance du Conseil Communautaire du 9 février 2022 à 18 heures 00
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :

**AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES
DES COMMUNES**

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :

**Convention
d'objectifs et de
moyens pour la
promotion et le
développement
touristique du
territoire
Castelnaudary
Lauragais Audois
avec l'Office de
Tourisme pour la
période 2022 à 2024**

Présents : Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Patrick MAUGARD,
Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT,
Jacques PENNAVAIRE, Nadine ROSTOLL, Denis BOUILLEUX,
Serge OURLIAC, Isabelle SIAU, Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT,
Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE, Guy BONDOUY,
Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Alain CARBON,
Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Marie-Paule CAU, Véronique CORROIR,
Gilbert COSTE, Claire DARCHY, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE,
Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM,
Philippe GUIRAUD, Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE,
Didier MAERTEN, Cédric MALRIEU, Benoît MERLIN,
Gérard MONDRAGON, Charles PAULY, Bruno PERLES,
Jean-François POUZADOUX, Martine PUEBLA, Jacqueline RATABOUIL,
Jérôme SENAL, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET,
Monique VIDAL, Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :

Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, Hubert NAUDINAT par
Jérôme WILTZIUS, Bernard PECH par Jacques PENNAVAIRE.

Convocation du
conseil

en date du
02 février 2022

Procuration(s) : Karole CAFFIER à Gérard MONDRAGON,
Javier DE LA CASA à Patrick MAUGARD, François DEMANGEOT à
Jean-François VERONIN-MASSET, Hélène GIRAL à Sabine CHABERT,
Prescillia GRANIER à Bernard GRIMAUD, Pierre MONOD à Isabelle SIAU.

**CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE**

Excusé(s) : Nicole MARTIN, Sandrine CAMPGUILHEM,
Hubert CHARRIER, Henri POISSON, Bruno POMART, Régine SURRE.

10 FEV. 2022

PAR PUBLICATION
LE

10 FEV. 2022

Absent(s) : Didier CALMETTES, Dominique DUBLOIS,
Thierry LEGUEVAQUES, Thierry MALLEVILLE, René MERIC,
Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH, Marc TARDIEU, Gilles TERRISSON,
Bernard VIDAL.

PAR DELEGATION
LE

Secrétaire de séance : Audrey GAIANI.

Signature

Envoyé en préfecture le 10/02/2022

Reçu en préfecture le 10/02/2022

Affiché le

ID : 011-200035855-20220209-2022_005-DE



2022-005

Monsieur le Président rappelle qu'en 2013, la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois avait choisi pour exercer la compétence tourisme de créer une régie dotée de l'autonomie financière. Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes est l'unique financeur et que sa participation inclut le reversement de la taxe de séjour.

Une convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme fixant un certain nombre d'actions à mettre en place et indiquant les modalités techniques et financières avait été signée pour la période 2015-2018.

Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin de signer une nouvelle convention d'objectifs et de moyens pour la promotion et le développement touristique du territoire Castelnaudary Lauragais Audois entre la Communauté de Communes et l'office de tourisme pour la période 2022 à 2024.

Cette convention définit les objectifs et les moyens qui sont assignés au service tourisme, autour des axes suivants :

- l'accueil et l'information des visiteurs, des plaisanciers et des habitants ;
- la promotion communication de la destination Castelnaudary Tourisme ;
- la coordination et l'animation des socio professionnels ;
- la commercialisation ;
- la participation au projet intercommunal et à la politique touristique.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens pour la promotion et le développement touristique du territoire Castelnaudary Lauragais Audois entre la Communauté de Communes et l'office de tourisme pour la période 2022 à 2024 jointe en annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 09 février 2022

Le Président,

Philippe GREFFIER